

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 avril 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Quistinic s'est réuni sous la présidence de Monsieur Antoine PICHON, Maire.

Présents : M. Antoine PICHON, Mme Laëtitia LE BAYON, M. Yann LE GLUHER, Mme Claire RONDEAU, M. Sébastien LE NÉZET, Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Jean-Pierre FOUILLE, Mme Estelle LE FLOCH, M. Denis LE GAL, M. Davy LE RUYET, Mme Angélique MANIC, M. Guillaume POULIN.

Absents excusés : M. Guyllian LE BRUCHEC donne procuration à M. Antoine PICHON, M. Alain LE GAL donne procuration à Mme Claire RONDEAU, Mme Aurélie VAUCHEL donne procuration à M. Denis LE GAL.

Secrétaire de séance : Mme Angélique MANIC

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2021 est validé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- *Autorisation environnementale : projet de restauration du bassin versant du Blavet dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA).*
- *Avenant au marché de construction du bâtiment d'accueil du Village de Poul Fetan (Lot 2 : gros œuvre / maçonnerie)*
- *Réhabilitation des sanitaires publics Place Saint-Mathurin : demande de subventions.*
- *Travaux connexes à l'aménagement foncier - programme 2021*
- *Travaux de voirie 2021*
- *Acquisition de mobilier et d'ouvrages pour la médiathèque*
- *Motion de soutien "aux salariés de la Fonderie de Bretagne et à leurs familles"*

Réf : 2021-026

Autorisation environnementale : projet de restauration du bassin versant du Blavet dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA).

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le syndicat de la Vallée du Blavet et Lorient Agglomération demandent l'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général en vue de réaliser les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Blavet dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA). L'enquête publique s'est déroulée du lundi 19 mars au vendredi 16 avril 2021. Les conseils Municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à **l'unanimité :**

- donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général en vue de réaliser les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Blavet dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

M. Denis Le Gal demande au Maire quel sera le coût global de l'opération ainsi que les délais de réalisation. Monsieur Le Maire indique qu'il n'a pas eu ces informations n'étant pas au Conseil d'Administration du syndicat mixte de sages mixtes.

L'ensemble des pièces du dossier sont consultables via le lien suivant : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/PONTIVY/Syndicat-de-la-vallee-du-Blavet-Lorient-Agglomeration-declarants>

Réf :	2021-027
--------------	----------

Avenant au marché de construction du bâtiment d'accueil du Village de Poul-Fetan (Lot 2 : gros oeuvre / maçonnerie)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 2 considéré en application de la délibération du conseil municipal n°2020-072 du 21/11/2020 relative à l'approbation du projet détaillé de la construction d'un bâtiment d'accueil du Village de Poul Fetan ;

VU la délibération n°2020-021 du conseil municipal du 25/05/2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Poul Fetan 2021,

Après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de construction d'un bâtiment d'accueil au Village de Poul Fetan :

. Lots n°2 - Gros oeuvre / maçonnerie :

Attributaire : Thoumelin Gérard

Marché initial du 08/12/2020 - montant 116 237.00 € HT

Avenant n°1 - montant : 2 592.00 € HT

Nouveau montant du marché : 118 829.00 € HT

Objet : mise en place d'un drain périphérique évitant ainsi tout risque de remontée d'humidité à l'intérieur du bâtiment pour un montant de 2 592.00 € HT. Devis n°PR2103-0526

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf :	2021-028
--------------	----------

Réhabilitation des sanitaires publics Place Saint-Mathurin : demande de subventions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de rénover et de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les sanitaires publics situés Place Saint Mathurin. Le montant estimatif des travaux s'élève à 21 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- valide la rénovation des sanitaires public pour un montant estimatif de 21 500 € HT.

- sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.

- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

M. Sébastien Le Nezet indique que les travaux pourraient commencer fin juin.

Réf : 2021-029

Travaux connexes à l'aménagement foncier - programme 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un programme de réfection de la voirie rurale est envisagé dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier pour un montant estimatif de 80 000 € HT. Ce programme peut bénéficier de subventions du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide de réaliser le programme de travaux cité ci-dessus.
- sollicite les aides financières du Conseil Départemental
- s'engage à auto-financer la part non couverte par les subventions
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

M. Sébastien Le Nezet indique que les routes concernées pour les travaux connexes à l'aménagement foncier ainsi que pour les travaux de voirie ont été choisies en fonction de leur état de dégradation et d'un secteur géographique déterminé (en l'occurrence le nord de la commune).

Réf : 2021-030

Travaux de voirie 2021

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie hors agglomération, il est possible d'obtenir une aide financière du Conseil Départemental en vue de réaliser des travaux de réfection des revêtements routiers et de curage de fossés des voies communales et rurales hors agglomération.

Les travaux concernent les Voies Communales de Ty-Nevé, Kerquéré, Le Helleguy, Kergoustas, Le Guélenec-Hervé, Moulin de la Villeneuve, Keriquello, Le Cosquer et Kersager (environ 1 335 ML de voirie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide de réaliser les travaux de voirie en 2021 pour un montant estimatif de 80 000 € HT
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme d'entretien de la voirie hors agglomération 2021.
- autorise la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2021-031

Acquisition de mobilier et d'ouvrages pour la médiathèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'acquisition de mobilier et d'ouvrages pour la médiathèque (bac pour bande dessinée et CD/DVD, livres et développement de l'offre DVD). Le montant estimatif de ces acquisitions s'élève à 7 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- valide l'acquisition de mobilier et d'ouvrages pour un montant estimatif de 7 000.00 € HT.
- sollicite les aides financières auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Mme Claire Rondeau indique qu'il y a 162 inscrits à la médiathèque, soit un peu plus 10 % des habitants de la commune.

Réf :	2021-032
--------------	----------

Motion de soutien "aux salariés de la Fonderie de Bretagne et à leurs familles"

La Société Fonderie de Bretagne (ex Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique), créée en 1966 et implantée sur le site de Kerpont à Caudan, constitue un site emblématique de l'industrie du Pays de Lorient et emploie aujourd'hui plus de 350 salariés. Du fait de la crise du secteur de l'automobile qui affecte depuis plusieurs années les différents sous-traitants des grands constructeurs automobiles et de la conversion en cours de ce secteur vers de nouveaux modes de carburation, la Fonderie de Bretagne se trouve dans une situation difficile et ce malgré des programmes d'investissement mobilier et immobilier pour maintenir compétitif son outil de production. Depuis 2009, l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Morbihan et Lorient Agglomération ont, au total, octroyé 8,2M € d'aides publiques pour un retour rapide et durable à un niveau de compétitivité nécessaire de l'outil de production (remise à niveau des installations industrielles, apport de l'ingénierie Renault, formation du personnel). En mai 2020, la fermeture de la Fonderie de Bretagne est annoncée dans les médias. A la suite de la mobilisation des salariés et des pouvoirs publics, Renault concède pour la Fonderie de Bretagne une revue stratégique.

La revue stratégique a été menée entre la direction et les organisations syndicales pour établir un diagnostic et étudier des solutions. Les forces et faiblesses du site de production ont été identifiées. Toutes les parties partagent désormais la nécessité de réduire les coûts de production pour parvenir à la rentabilité de l'outil. Depuis plus de 10 mois, les élus locaux, la Région et l'Etat se sont mobilisés pour accompagner cette revue prouvant ainsi leurs motivations à être associés aux différentes réflexions pour l'avenir de l'outil industriel de la Fonderie de Bretagne et de son site. Le 11 mars 2021, le Groupe Renault annonce sa décision de rechercher un repreneur pour la Fonderie de Bretagne. Le groupe, contrairement à d'autres constructeurs, ne considère plus les métiers de la fonderie comme étant une activité stratégique. Il estime que la diversification indispensable de l'activité du site n'est pas de sa compétence. Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté le plan France Relance, une feuille de route pour la re-fondation économique, sociale et écologique du pays. Le maintien de l'activité de la Fonderie de Bretagne s'inscrit parfaitement dans les potentielles relocalisations industrielles et la souveraineté économique de la France.

Après avoir pris connaissance des éléments, Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- rappelle son soutien plein et entier envers les salariés de la Fonderie de Bretagne et leurs familles et invite les élus à se mobiliser.
- demande que toutes les options soient étudiées, y compris le maintien de la Fonderie de Bretagne au sein du groupe Renault, aucune solution viable n'étant possible sans des engagements fermes et non négociables de Renault sur des volumes de commande de pièces produites ou à produire par l'établissement.
- souligne l'incohérence de fragiliser le devenir de la Fonderie de Bretagne avec l'ambition de reconquête de la souveraineté économique de la France affichée par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance alors même que l'Etat est actionnaire du groupe Renault.
- est vigilant quant à l'avenir qui sera réservé aux salariés si la solution d'une reprise était finalement retenue pour conserver cette base industrielle forte du Pays de Lorient.

- exige l'établissement d'une concertation continue avec les élus locaux et les représentants du personnel pour envisager collectivement l'avenir du site de Kerpont.
- demande que le Président de Région, le Président de Lorient Agglomération et le Maire de Caudan soient reçus urgemment par Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Les élus sont unanimes sur le fait de soutenir les 10 familles concernées et l'entreprise qui est enracinée dans le cœur des habitants. M. Jean-Pierre Fouillé indique qu'un film a été réalisé par Renault à la suite de la reconstruction de la fonderie après l'incendie de 2019 qui montre la robotisation du site. Il ne sera malheureusement plus diffusé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aire de jeux : Le Maire félicite les élus en charge (adjoints enfance jeunesse et finances) ainsi que les services techniques pour l'installation de l'aire de jeux. Il indique que la commune a réalisé une économie de 7 000 € en sollicitant les services techniques pour son installation. L'aire de jeux doit faire l'objet d'un contrôle de sécurité par une entreprise spécialisée pour être opérationnelle. Mme Laëtitia Le Bayon propose que l'inauguration, très attendue par les enfants de la commune, se déroule un vendredi soir après l'école avec les enfants de la commune et les élus du Conseil Municipal des Jeunes Citoyens qui ont participé au projet.

Bar-restaurant : Le Maire remercie et félicite l'équipe d'animation et les services techniques qui travaillent actuellement à la rénovation du bar restaurant communal. M. Denis Le Gal se questionne sur son éventuelle ouverture avant l'été. M. Yann Le Gluher qui supervise les travaux indique qu'au vue de l'ampleur des travaux nécessaires, il n'ouvrira peut-être pas avant l'été.

Bâtiment d'accueil de Poul Fetan : M. Yann Le Gluher indique que la construction du bâtiment d'accueil de Poul Fetan avance bien ainsi que la rénovation totale du système d'assainissement.

Nouvelle école publique : M. Sébastien Le Nezet évoque la construction de la nouvelle école publique qui sera livrée le 7 juin.

Conseiller numérique : Le Maire annonce que le recrutement du conseiller numérique se finalise. Il débutera dans les prochaines semaines, son contrat sera de 2 ans. Son salaire sera pris en charge par des subventions de l'Etat et de la commune lui mettra à disposition un local et un outil informatique.

Journées de commémoration des déportés : Jean-Pierre Fouillé indique que l'ANACR organise le dimanche 26 avril la journée de commémoration des déportés de la commune. Il est prévu une exposition éclatée de 4 panneaux près des résidences des personnes déportées (Kergroix, Rue du Maneguen et rue de la Résistance).

Le maire clôt le conseil à 20h35.